

Décision n° EI-2024-41 portant sur l'accréditation du programme de Master en droit aérien et spatial délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis.

Le Président du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;

Vu la délibération du collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur n° 2022-5-01 du 29 septembre 2022 relative aux critères d'accréditation d'une formation à l'étranger ;

Vu la décision n° 2023-9 du 16 mars 2023 relative à la procédure d'accréditation à l'international par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

Vu la convention n° DEI_2023_CONV27 du 21 décembre 2023 relative à l'évaluation/accréditation du Master en droit aérien et spatial délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis

Vu l'avis de la Commission d'accréditation du 27 septembre 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Après avoir constaté que le Master en droit aérien et spatial délivré par Sharjah University répond aux quatre critères d'accréditation, adoptés par le collège du Haut Conseil le 29 septembre 2022, de la manière suivante :

CRITÈRE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

Le programme de master en droit aérien et spatial représente une avancée significative dans l'alignement sur la stratégie de formation de l'institution tout en répondant aux besoins des secteurs contemporains de l'aviation et de l'espace. L'emplacement stratégique du programme et les collaborations avec des partenaires industriels et universitaires clés renforcent son potentiel à devenir un centre de formation régional. En outre, en adoptant une approche interdisciplinaire et en mettant l'accent sur la durabilité et les pratiques éthiques, le programme MASL prépare les étudiants aux complexités du domaine. L'internationalisation du programme est assurée par la diversité des professeurs et des étudiants provenant de plusieurs pays. Elle pourrait être renforcée par la mobilité des étudiants pendant la formation et l'accueil de professeurs étrangers spécialisés. Les liens avec le monde socio-économique se structurent progressivement avec un partenaire majeur : la General Civil Aviation Authority (GCAA). Ces liens pourraient être encore renforcés compte tenu du nombre d'acteurs clés de l'aviation et de l'espace implantés à Dubaï et dans le reste du pays. Le programme gagnerait également à développer davantage ses partenariats académiques et de recherche avec des institutions ayant des programmes en droit aérien et spatial.

CRITÈRE 2 : L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Bien que le programme de master en droit aérien et spatial soit bien structuré et fournisse une base solide en droit aérien et spatial, certaines améliorations pourraient renforcer son efficacité grâce à l'introduction de cours plus spécifiques. L'ajout prochain de deux nouveaux cours de droit spatial dans le prochain cycle d'accréditation représente un développement positif. Cependant, une intégration plus poussée du droit de l'espace dans l'ensemble du programme d'études et des partenariats élargis avec les acteurs de l'industrie pourraient permettre aux étudiants d'acquérir des compétences plus pertinentes. L'allongement de la durée du stage au-delà des 40 heures actuelles permettrait aux étudiants d'acquérir une expérience pratique plus substantielle.

CRITÈRE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

Bien que le programme de master en droit aérien et spatial de l'université de Sharjah présente des atouts considérables, des améliorations pourraient être apportées dans plusieurs domaines afin de renforcer son attrait, ses performances et sa pertinence. La visibilité du programme peut être améliorée de manière significative en réorganisant les stratégies de marketing. Une promotion directe auprès des étudiants en licence de l'université de Sharjah pourrait contribuer à recruter davantage de candidats.

L'efficacité de ce programme, mesurée par le nombre d'étudiants diplômés, est discutable. Le faible nombre de diplômés s'explique en partie par l'origine des étudiants : ceux qui ne sont pas issus d'une formation juridique passent une année ou plus à rattraper leur retard dans certaines disciplines fondamentales. Ensuite, la plupart d'entre eux sont des étudiants à temps partiel et le programme, conçu pour durer deux ans, dure généralement quatre ans. Enfin, l'obligation de publier un article dans une revue reconnue est manifestement trop exigeante. Il est essentiel d'identifier la raison de ce faible nombre d'étudiants diplômés et de contrôler et limiter la durée des études à un délai raisonnable, idéalement entre deux et quatre ans. Une étude plus approfondie sur la corrélation entre la réussite des étudiants et leur parcours doit être réalisée.

Le programme devrait mettre en place une approche plus systématique du suivi de l'intégration de ses diplômés sur le marché du travail. La mise en place d'un réseau d'anciens étudiants pourrait améliorer considérablement l'expérience des étudiants actuels et futurs en encourageant une communauté de professionnels dans les secteurs de l'aviation et de l'espace.

CRITÈRE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

Le programme est exécuté par une équipe d'enseignants spécialisés. Les ressources pour le programme sont adéquates, avec un nombre notable de membres du corps enseignant spécialisés qui dépassent les chiffres comparatifs mondiaux. Les enseignants sont encouragés et soutenus dans la publication de travaux de recherche. La gestion du programme comprend des mécanismes de retour d'information de la part des étudiants et des évaluations externes sont effectuées régulièrement, ce qui permet de respecter les normes d'accréditation et d'encourager l'amélioration continue. Les procédures d'admission sont rationalisées et transparentes, même si la réintroduction d'entretiens pourrait améliorer l'évaluation des candidats et mieux mesurer leur aptitude et leur motivation.

Article 2

Le Master en droit aérien et spatial délivré par Sharjah University, Charjah, Émirats arabes unis, est accrédité pour une durée de cinq ans, à compter de la présente décision.

Article 3

Cette décision est assortie des recommandations suivantes :

- La Faculté de droit devrait contrôler et éventuellement limiter la durée des études à un délai raisonnable, idéalement entre deux et quatre ans, afin de maintenir la rigueur académique et l'attractivité du programme, tout en aidant les étudiants à obtenir leur diplôme en temps voulu. En outre, une communication claire sur les carrières et les rôles auxquels les diplômés sont préparés, y compris des témoignages d'anciens étudiants, permettrait de mettre en avant l'accessibilité et la pertinence du programme au-delà des critères traditionnels de formation scientifique ou d'ingénierie. La création d'une association réunissant les étudiants et les anciens étudiants du MASL renforcerait le réseau professionnel ainsi que la visibilité du programme.
- L'introduction de cours plus transdisciplinaires permettrait aux étudiants de mieux comprendre les implications juridiques de certains problèmes techniques ou économiques spécifiques. De même, l'intégration de cours sur l'aviation et l'espace durables, qui couvrent également les questions liées aux aéroports, serait très bénéfique. Ce cours devrait aborder les impacts environnementaux associés aux activités spatiales, tels que les débris, la pollution lumineuse et la pollution électromagnétique. En outre, il devrait illustrer comment les satellites, en particulier les satellites de télédétection, sont des outils inestimables pour la protection de l'environnement. Les cours sur l'IA sont également importants pour ce programme de master, car l'IA est déjà utilisée pour rationaliser divers processus juridiques, de l'analyse de documents et de la recherche juridique à des tâches plus complexes telles que la prédiction des résultats d'un litige. Ces cours pourraient également couvrir les considérations éthiques et les questions réglementaires entourant l'IA en droit, préparant les étudiants à naviguer dans ces aspects critiques de manière responsable. L'intégration d'éléments spécifiques du droit des contrats propres à l'industrie spatiale ou l'introduction de cours sur les données d'origine spatiale permettraient d'aborder les aspects juridiques liés à l'acquisition, à l'utilisation et au partage des données obtenues à partir de technologies spatiales. Ces cours seraient particulièrement utiles car les données d'origine spatiale jouent un rôle de plus en plus vital dans les communications mondiales, l'observation de la Terre et d'autres applications.

Les partenariats stratégiques devraient être renforcés avec les secteurs aerien et spatial, ainsi qu'avec les institutions universitaires nationales et internationales liées au master. Si le partenariat avec l'Autorité générale de l'aviation civile des Émirats arabes unis (GCAA) et les cours de droit spatial du DIFC est crucial pour le programme MASL, il est également important d'établir des partenariats structurés avec d'autres acteurs clés du secteur de l'aviation des Émirats arabes unis, tels que Emirates, Etihad Airways, Flydubai et Air Arabia, ainsi qu'avec les principaux aéroports nationaux : l'aéroport international de Dubaï, l'aéroport international d'Abu Dhabi et l'aéroport international de Sharjah. En ce qui concerne le droit de l'espace, des partenariats supplémentaires pourraient être signés avec l'Agence spatiale des Émirats arabes unis et l'Autorité de régulation des télécommunications et du gouvernement numérique des Émirats arabes unis (TDRA), qui est responsable de la réglementation du spectre orbital. Des collaborations avec des sociétés de satellites ou des fournisseurs de télévision par satellite opérant aux EAU, tels que Yahsat (Al Yah Satellite Communications Company) et le groupe MBC basé à Dubai, qui gère un réseau de chaînes de télévision par satellite, seraient également utiles.

Article 4

La présente décision sera publiée sur le site internet du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Fait à Paris, le 17 octobre 2024

Le président par intérim

signé

Stéphane LE BOULER